

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 97.00.510.018.1 DU 18 DECEMBRE 1997

Dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques
des volumes et des prix
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES
modèles CoCa et CoCa 1.1
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MEASUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

FABRICANT

TULLA Electronics Ltd, Tulla Co.Clare, Irlande.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.510.010.1 du 3 septembre 1993 (1), la décision n° 96.00.510.005.1 du 3 juillet 1996 (2) et la décision n° 97.00.510.008.1 du 23 mai 1997 (3).

CARACTERISTIQUES

Les dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques des volumes et des prix SCHLUMBER-

(1) Revue de Métrologie, octobre 1993, page 1335.

(2) Revue de Métrologie, octobre 1996, page 321.

(3) Revue de Métrologie, août-septembre 1997, page 421.

GER TECHNOLOGIES, modèles CoCa et CoCa 1.1, faisant l'objet de la présente décision, diffèrent principalement des modèles précédemment approuvés par la modification de la carte électronique CCM et du logiciel permettant de détecter une fuite du circuit hydraulique en aval du mesureur ou une communication entre le circuit de la phase liquide et celui de la phase gazeuse des ensembles de mesurage routiers équipés d'un dispositif de récupération des vapeurs d'hydrocarbures approuvés.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, d'installation, d'utilisation et de vérification ainsi que les dispositions particulières restent conformes à celles mentionnées dans les décisions précitées.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, et chez le demandeur sous la référence DA 20-131.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 3 septembre 2003.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA